

Rapport n°20

Mudifica di postu à tempu micca cumpletu per una durata di menu di un mezu tempu

Modification de poste à temps non complet pour une durée inférieure au mi-temps

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

En date du 7 avril 2022 notre collectivité a approuvé par délibération la création de postes à temps non complet pour une durée inférieure au mi-temps.

Les missions telles que la garderie et la pause méridienne relevant du Pôle Jeunesse et Loisirs sont assurées jusqu'à présent par des agents vacataires. De plus, certaines missions du Pôle Jeunesse et Loisirs deviennent pérennes telles que :

- Procéder à l'accueil et à l'appel des enfants.
- Garantir la sécurité physique et morale des enfants.
- Appliquer le projet d'animation répondant aux objectifs du projet pédagogique.
- Exercer une vigilance de chaque instant auprès du groupe d'enfants dont il a la responsabilité.
- Veiller au respect des règles de sécurité et de vie collective (avant, pendant et après l'activité)

C'est pourquoi est proposée la transformation horaire d'un poste d'agent d'animation à temps non complet :

- *1 poste à 11 heures par semaine transformé en 1 poste 12 heures par semaine*

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des adjoints d'animation.

Par dérogation, ces emplois pourront être pourvus par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique et plus particulièrement sur l'article L332-8 5° qui permet aux collectivités territoriales ou établissements, mentionnés à l'article L 4 du même code, de créer des emplois à temps non complet, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

Le niveau de recrutement et de rémunération sont définis comme suit :

- Grille indiciaire du grade d'adjoint d'animation
- Régime indemnitaire afférent au grade concerné

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver la création du poste susvisé.
- De préciser que les crédits seront inscrits au budget 2023.